

4.014 Conservation de la diversité mondiale des plantes

RECONNAISSANT l'importance fondamentale de la diversité mondiale des plantes et des champignons pour le maintien de la vie sur terre ;

SACHANT que toutes les nations et communautés dépendent de l'utilisation de plantes pour leurs moyens d'existence et leur bien-être ;

RECONNAISSANT que le maintien et l'amélioration *in situ* de la diversité des plantes sont parmi les réponses les plus efficaces qui puissent être apportées au double défi des changements climatiques et du développement durable, aujourd'hui et pour les générations futures ;

PRÉOCCUPÉ de constater que l'on connaît mal ces questions et qu'il est, en conséquence, impératif de prendre des mesures de conservation vigoureuses ;

PRENANT NOTE du succès de la *Stratégie mondiale pour la conservation des plantes* de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui constitue un cadre pour améliorer la conservation de la diversité mondiale des plantes, et de la nécessité d'appliquer intégralement et au plus vite tous ses objectifs ;

SE FÉLICITANT des efforts de collaboration engagés par les membres du Global Partnership for Plant Conservation auquel participe l'UICN, et par son secrétariat assuré par Botanic Gardens Conservation International, en vue de poursuivre la sensibilisation et de maintenir l'élan donné à la mise en oeuvre des objectifs de la Stratégie mondiale ;

TENANT COMPTE des grands progrès réalisés grâce à un nombre croissant de stratégies nationales pour la conservation des plantes et d'initiatives régionales, y compris la *Stratégie européenne de conservation des plantes* qui traite de questions émergentes telles que les changements climatiques et l'énergie naturelle, en inscrivant des mesures de gestion adaptative dans chaque objectif jusqu'en 2010 et au-delà ; et

AYANT CONNAISSANCE de la décision prise par la Conférence des Parties à la CDB à sa neuvième réunion (Bonn, 2008) d'envisager d'améliorer et d'appliquer la *Stratégie mondiale pour la conservation des plantes* au-delà de 2010, en tenant compte des apports du Global Partnership for Plant Conservation dans ce processus ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. ENCOURAGE les membres de l'UICN à soutenir l'élaboration et l'application d'initiatives nationales et régionales pour la conservation des plantes et à y participer.
2. FÉLICITE l'UICN pour l'application couronnée de succès de la Résolution 2.25 *Conservation des plantes*, adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 2e Session (Amman, 2000), en insistant tout particulièrement sur le rôle que l'UICN a joué du point de vue de l'élaboration de la *Stratégie mondiale pour la conservation des plantes*.
3. FÉLICITE le Programme pour les espèces de l'UICN pour ses travaux d'application de la *Stratégie mondiale pour la conservation des plantes*, notamment en ce qui concerne l'établissement préliminaire de la Liste rouge des plantes et la promotion de la conservation de zones importantes pour les plantes et de zones clés pour la diversité biologique.

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du Programme de l'UICN 2009-2012 :

4. SE FÉLICITE de l'accent mis dans le *Programme de l'UICN 2009-2012* sur l'idée de *Construire un avenir durable*, compte tenu de l'absence d'autres initiatives et ressources visant à l'utilisation durable des ressources végétales et à la réalisation des *Objectifs du Millénaire pour le développement* qui en dépendent et qui sont traités dans les objectifs 6, 9, 11, 12 et 13 de la *Stratégie mondiale pour la conservation des plantes*.

5. APPELLE le Réseau de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) avec l'appui et les avis experts du Programme pour les espèces de l'UICN :
 - a) à contribuer à l'application de la *Stratégie mondiale pour la conservation des plantes* au-delà de 2010 et plus précisément à fournir et rendre accessible des ensembles d'outils pour la conservation des plantes ; et
 - b) à utiliser les compétences, les ressources et l'expertise du Programme pour les espèces afin d'influer sur la mise en oeuvre de la *Stratégie mondiale pour la conservation des plantes* au-delà de 2010.
6. DEMANDE à la Directrice générale de veiller :
 - a) à la participation efficace des secteurs et programmes externes à l'application de la *Stratégie mondiale pour la conservation des plantes* ; et
 - b) à faire en sorte que le Programme pour les espèces, les bureaux régionaux et les réseaux de la CSE/ UICN pour les plantes collaborent avec le Global Partnership for Plant Conservation et le renforcent en vue d'améliorer la *Stratégie mondiale pour la conservation des plantes* de la CDB au-delà de 2010.